

---

## Procès-verbal Assemblée générale Ordinaire

Mercredi 31 mai 2023  
Halle polyvalente, Vercorin  
19h00 - 20h15

---

M. Kilian Siggen, président, souhaite la bienvenue à tous les actionnaires présents et excuse l'absence de M. Alain Perruchoud, ancien président de la Commune de Chalais et de la société, ainsi que de M. Robin Bruttin, représentant de FIVA Audit SA. Il précise que l'assemblée générale a été convoquée conformément à l'art. 13 des statuts par insertion au Bulletin officiel du Canton du Valais no. 18, du 5 mai 2023, ainsi que par courrier/courriel aux actionnaires dont nous détenons les coordonnées.

Il précise que le rapport de gestion se trouve sur le site internet de la destination sous [www.vercorin.ch](http://www.vercorin.ch) dans l'onglet Services et le sous-onglet Entreprises. De même, dès qu'il sera signé et validé, le procès-verbal sera également intégré au même endroit.

Il nomme M. Arthur Clivaz en qualité de secrétaire de l'assemblée, ainsi que Mme Antoinette Schaer et M. Gilles Soldati comme scrutateurs.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Contrôle des présences
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2022
3. Rapport annuel et comptes 2022
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes
6. Affectation du bénéfice
7. Décharge aux organes responsables
8. Nomination statutaire
9. Modification de l'art. 13 des statuts
10. Divers

Ce dernier ne suscite pas de remarque particulière de la part de l'assemblée et est donc considéré comme accepté.

### 1. Contrôle des présences

Le capital-actions de la société est de CHF 770'000 composé de 3'830 actions. 87 actionnaires participent ou sont représentés à l'assemblée générale, ils représentent 2'364 actions soit 61.72% du capital.

L'assemblée peut donc valablement délibérer. (Art. 17 des statuts : 20% du capital au minimum) et la majorité est atteinte avec 1'183 voix.

## 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2020

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Sans demander de modification dudit PV, M. Jean-Yves Perruchoud trouve déplacée la formulation de la remarque faite l'an dernier au sujet d'éventuels conflits d'intérêts dans la nouvelle organisation mise en place. Il souhaite également que les prénoms des personnes intervenant durant l'AG soient mentionnés dans les PV.

L'assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal tel que rédigé, sans aucun commentaire. Le président remercie son auteur, Arthur Clivaz.

Revenant sur les potentiels conflits d'intérêt au sein du Conseil d'administration, M. Jean-Yves Perruchoud demande si des mandats d'ingénieur ont été attribués. Le Président confirme que cela n'a pas été le cas cette année et que si cela devait se faire prochainement des procédures claires d'attribution seraient appliquées.

## 3. Rapport annuel et comptes 2022

Le Président présente les évolutions intervenues en 2022 dans le dossier du nouveau téléphérique. Il passe ensuite la parole à M. Arthur Clivaz pour les aspects opérationnels du rapport. Ce dernier détaille en préambule les différents événements intervenus dans l'exploitation en soulignant que même si les travaux d'entretien sont réalisés régulièrement et que la sécurité des passagers est en tout temps assurée, l'installation continue de vieillir et trouver des pièces de rechange devient une gageure.

Au niveau de la fréquentation, sur le long terme, on constate une augmentation constante depuis 20 ans.

Le fléchissement enregistré depuis 2018 peut s'expliquer par les 2 facteurs exogènes suivants :

- En 2020-2021, la crise sanitaire du COVID
- En 2021 et 2022, des arrêts d'exploitation de 7 semaines ont été rendus nécessaires pour assurer la révision des chariots et des cabines et le changement des câbles porteurs suite à la découverte d'une détérioration anormalement rapide des câbles en place

Un troisième facteur ne doit pas être oublié, il s'agit d'un phénomène de saturation lié à la petite taille des cabines qui fait qu'en période de haute affluence, des clients réguliers ne prennent plus l'installation vu les longues durées d'attente. La maintenance hebdomadaire et mensuelle est régulièrement effectuée conformément aux directives.

Au niveau financier, l'évolution des postes de produits et charges est ensuite expliquée. Parallèlement, il est aussi mentionné que les procédures d'obtention des indemnités ne peuvent pas prendre en compte les aléas de l'exploitation compte tenu que les indemnités sont décidées sur la base des budgets.

Conformément à la demande de l'OFT et du Canton, les travaux de changement des câbles porteurs ont été activés et seront amortis sur 3 exercices à raison de CHF 146'273.46 afin de tenir compte de la durée de vie attendue de l'installation, ce qui est la cause principale de la perte de CHF 110'576.54 enregistrée en 2022 au niveau de l'exploitation du téléphérique.

Cette perte est compensée au bilan par le report des exercices précédents conforme à l'art 36 LTV

Le compte d'exploitation du restaurant boucle sur un résultat positif de CHF 703.65 contre -1'600.20 en 2021.

Au niveau du bilan, le résultat d'exploitation est affecté conformément à l'art. 36 LTV, alors que le bénéfice sur l'activité Restaurant est déduit de la perte reportée.

M. Jean-Yves Perruchoud pose diverses questions auxquelles le directeur et le président répondent comme suit:

- L'évolution des charges administratives est liée aux nouveaux contrats de prestations conclus avec Vercorin Tourisme SA et la Société du Télécabine de Vercorin SA dans le cadre de la mise en place de la Destination
- Les câbles porteurs sont amortis de manière linéaire comme les autres éléments de l'actif
- Le président confirme que les administrateurs, y compris les représentants de la commune, touchent des indemnités. A la question de savoir si ces derniers sont reversés à la commune, il répond par la négative et passe la parole à la présidente de la commune, présente dans la salle pour confirmer le fonctionnement des jetons de présence et des indemnités du Conseil communal.

Aux questions de M. Jean-François Neurohr, ils répondent :

- Il n'existe pas de statistiques concernant le type de voyageurs transportés (touristes ou autres)
- Les fréquentes rotations enregistrées au niveau du personnel d'exploitation en 2022 font suite principalement à des cas de maladie et une retraite qu'il a fallu gérer tout au long de l'année

## 4. Rapport de l'organe de révision

En préambule, le Président explique que, durant l'année 2022, la société AAA Audit sàrl a été transformée en FIVA Audit SA, c'est pourquoi le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de FIVA Audit SA.

Le représentant de FIVA Audit SA ayant été retenu à la dernière minute, le directeur donne lecture du rapport de l'organe de révision.

Le contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Celui-ci confirme l'absence d'éléments qui permettraient de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. Selon la législation en vigueur pour les entreprises subventionnées, le contrôle OFT n'est plus exigé.

## 5. Approbation des comptes

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve les comptes 2022.

## 6. Affectation du bénéfice

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve la proposition de ne pas distribuer de dividende

## 7. Décharge aux organes responsables

A l'unanimité, l'assemblée générale donne également décharge aux organes responsables.

Le président Kilian Siggen adresse aux actionnaires les remerciements du Conseil d'administration pour la confiance qu'ils lui témoignent.

## 8. Nomination statutaire

### Renouvellement de l'Organe de révision

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la proposition du CA d'octroyer pour une année supplémentaire le mandat de révision à la fiduciaire FIVA Audit SA (ex : AAA Audit sarl)

## 9. Modification de l'art. 13 des statuts

M. Jean-Yves Perruchoud précise d'emblée que pour une modification de statuts, la présence d'un notaire est requise. A quoi Me Annelise Perruchoud Salamin répond qu'elle a assisté à toute l'Assemblée et qu'elle est donc tout à fait à même de rédiger le protocole. M. Jean-Yves Perruchoud ajoute qu'il ne comprend pas le maintien de la convocation par le Bulletin Officiel. Il lui est répondu qu'à ce stade les adresses de certains actionnaires peuvent encore manquer ou être erronées.

Le Président propose de mettre au vote cette modification sous 2 versions :

- Version 1 avec convocation par BO
- Version 2 sans convocation par BO
- Abstention
- Rejet du changement des statuts

5 actionnaires, à savoir Mmes Renée Danielle Caloz, Marie-Claude Martin et MM. René Kalbermatter, François Hugo et Jean-Yves Perruchoud qui représentent 21 actions au total soutiennent la version 2

Les autres actionnaires soutiennent la proposition du Conseil d'Administration qui est de fait acceptée.

## 10. Divers

Mme Sylvie Masserey Anselin, Présidente de la Commune, remercie le Conseil d'Administration, la direction et les collaborateurs qui ont œuvré durant cette période difficile qu'a été l'année 2022. Elle rappelle également que le remplacement de l'installation qui est la colonne vertébrale de la Commune est un objectif prioritaire pour l'Autorité communale

M. Daniel Perruchoud, ancien Président de la Commune remercie l'équipe en place et rappelle qu'au début des années 90, la société était au bord de la faillite lorsque la Commune a été approchée pour sa reprise et que le travail accompli depuis lors a été remarquable.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 20h15 et invite les participants à partager l'apéritif.

Vercorin, le 5 juin 2023/ac

Téléphérique Chalais – Vercorin SA

Président  
Kilian Siggen

Secrétaire  
Arthur Clivaz